

SECURITY  
COUNCILCONSEIL  
DE SECURITES/296  
10 mars 1947  
FRENCH  
ORIGINAL : ENGLISHRESOLUTION RELATIVE AU PREMIER RAPPORT DE LA  
COMMISSION DE L'ENERGIE ATOMIQUE  
ADOPTÉE AU COURS DE LA CENT DIX-SEPTIÈME SEANCE DU  
CONSEIL DE SECURITE

"Le Conseil de sécurité, ayant reçu et examiné le Premier Rapport de la Commission de l'énergie atomique en date du 31 décembre 1946, ainsi que la lettre par laquelle la Commission transmettait son Rapport à la même date.

"RECONNAIT que tout agrément donné par les Membres du Conseil aux diverses parties de ce rapport est provisoire, puisque l'acceptation définitive d'une partie quelconque de ce rapport par une nation est conditionnée par son acceptation de toutes les parties du système de contrôle sous sa forme définitive;

"TRANSMET à la Commission le procès-verbal de son examen du Premier Rapport de la Commission de l'énergie atomique;

"INVITE instamment la Commission de l'énergie atomique à continuer, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale du 24 janvier et du 14 décembre 1946, l'examen sous tous ses aspects du problème du contrôle international de l'énergie atomique, à élaborer aussi rapidement que possible les propositions concrètes prévues, à l'article 5 de la résolution de l'Assemblée générale du 24 janvier 1946 et à la résolution de l'Assemblée générale du 14 décembre 1946 et à préparer et soumettre en temps voulu au Conseil de sécurité un ou plusieurs projets de traités ou un ou plusieurs projets de conventions comportant ses propositions définitives;

"INVITE la Commission de l'énergie à lui soumettre un second Rapport avant la prochaine session de l'Assemblée générale".